



# HONORAIRES ADMINISTRATION DE BIENS

## **LOCATIONS DE VACANCES ET SAISONNIERES (Meublées)**

La rémunération de VAL D'ISERE AGENCE sera assurée par des honoraires fixés à **19.75 %HT, soit 23.70 %TTC**

- Au titre de la commercialisation : **12,72 %HT, soit 15,26 %TTC du loyer net perçu par le Propriétaire.**
- Au titre de la gestion : **7,03 % HT, soit 8,44 %TTC sur le loyer net perçu par le Propriétaire.**

Dans le cadre d'une location pour l'intégralité de la saison d'hiver à un seul et même locataire, la rémunération de l'agence sera ramenée au montant de 16.34 %HT, soit 19.60 %TTC. NB : Il s'entend par "loyer net" le prix de location perçu par le Propriétaire (tarif Propriétaire) hors prestations diverses, telles que ménage, assurance annulation, fourniture de linge .. mis en œuvre par VAL D'ISERE AGENCE. La différence entre le taux HT et le taux TTC correspond à la TVA au taux en vigueur à la date de la signature des présentes.

## **LOCATIONS NUES HABITATION - COMMERCIALISATION**

Recherche de locataire : 1 mois de loyer HT, dont :

- **50 % à la charge du propriétaire**
- **50 % à la charge du locataire**
- **Rédaction d'acte / bail** : 125,00 € HT, soit 150,00 €TTC à la charge du locataire
- **Etat des lieux** : 87,50 € HT, soit 105,00 € TTC à la charge du locataire

## **LOCATIONS NUES HABITATION - GESTION**

10 % HT, soit 12,00 % TTC du montant du loyer hors charges, aux frais du propriétaire.

## **LOCATIONS COMMERCES - Suivant dossiers.**

La TVA est calculée au taux actuel en vigueur de 20 % au 01.01.2014